

## BAREME DES HONORAIRES (SAUF CONVENTIONS PARTICULIERES)

### HONORAIRES DE VENTE

**Honoraires de vente d'un bien à usage d'habitation: 5% TTC (4.17% HT + TVA 20%) du prix de vente.**

Commission d'agence forfaitaire de 7 500 euros pour toute transaction inférieure à 150 000 euros.

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du vendeur.

**Honoraire de recherche d'un bien d'habitation : 3% du prix de vente à la charge du mandant hors frais d'agence et hors frais de notaires.**

**Honoraires de vente de fond de commerce : 10% HT + TVA 20%**

### HONORAIRES DE LOCATION

**Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :**

Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire et du propriétaire pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de € 10/m<sup>2</sup> de surface habitable pour les zones tendues et € 8/m<sup>2</sup> pour les zones non tendues.

Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire et du propriétaire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de : € 3/m<sup>2</sup> de surface habitable.

**Honoraires de location baux non soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 location vide ou meublée : 2 mois de loyers** réparti pour moitié entre le propriétaire et le locataire.

**Honoraires de location baux commerciaux : à la charge du preneur et du bailleur : 15% du loyer annuel HT hors charges.**

### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

**Honoraires de gestion locative : locations vides ou meublées : 7 % TTC**

(soit 5,83%HT) des sommes encaissées prélevées mensuellement sur les loyers.

**Locations saisonnières : 23% HT** du montant de la location avec un minimum de 480 € /semaine, à la charge du locataire.

**PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**Location de draps :**

90 € pour des villas jusqu'à 6 personnes

150 € pour des villas jusqu'à 10 personnes

250 € pour des villas de plus de 10 personnes

**Ménage final :**

80 € pour des villas jusqu'à 150m<sup>2</sup>

150 € pour des villas jusqu'à 250m<sup>2</sup>

250 € pour des villas de plus de 250 m<sup>2</sup>

**Heure de ménage supplémentaire : 25 Euros de l'heure**

**Assurances annulation et responsabilité civile : 4,50% du montant de la location**

**Taxe de Séjour** La taxe de séjour est en sus au tarif applicable : il est de 1 à 5% du prix (hors taxe) de la nuitée par occupant (avec un maximum de 2,30€). Ce tarif est ensuite majoré de 10% au titre de la taxe additionnelle départementale (personne de plus de 18 ans).